



**Bureau communautaire
Mardi 12 juillet 2022**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Présents : Claude REVEL, Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Bernard COSTE, Olivier BRUN, Myriam GAIRAUD, Gérald VALENTINI, Joseph RODRIGUEZ

Absents : Marie PASSIEUX, Claude VALERO, Isabelle SILHOL

Rapporteur : M. Claude REVEL

Demande de subvention pour le financement du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines de la collectivité par le développement du mode self et la sensibilisation des convives.

Il est rappelé que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financière pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que la Communauté de communes est compétente en matière de Politique jeunesse et notamment de la gestion des activités périscolaires/extrascolaires, et que le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire fait partie intégrante du projet éducatif global de territoire (PEGT) de la collectivité depuis plusieurs années.

Considérant que le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation par le biais de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) propose dans le cadre du plan France Relance, une aide en faveur de certaines cantines scolaires pour les EPCI à hauteur de 100% des dépenses éligibles.

Considérant que l'investissement en outils professionnels et règlementaires de self (bain marie et réfrigéré, bac inox, l'acquisition d'évier), pour le volet logistique, et la responsabilisation de l'enfant par le biais de panneaux d'informations et de flyers, pour le volet pédagogique, sont des éléments éligibles pour les montants suivants :

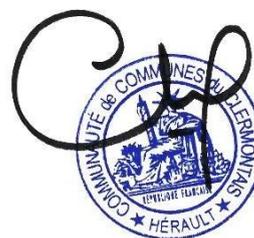
Matériel éligible	Montant HT
Self enfant (bain marie chaud et réfrigéré)	72 786.49€
Panneaux cantines	4 573.00€
Flyers	293.00€
Plonge standard	9 984.00€
TOTAL	87 636.49€

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour un montant de quatre-vingt-sept-mille-six-cent-trente-six-euros-et-quarante-neuf-centimes (87 636.49€),
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente décision,
 - **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Le 12 Juillet 2022

Claude REVEL.

Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20220718-2022-39B-AU Date de télétransmission : 18/07/2022 Date de réception préfecture : 18/07/2022

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.